

Lyon

Jean-Michel Aulas poursuit Rue89Lyon pour diffamation



Les deux journalistes de Rue 89 ont été chaleureusement applaudis à leur sortie de la salle d'audience. Photo A.D.

Il y avait foule ce mardi pour assister au procès en diffamation des journalistes de Rue89Lyon. Le site avait publié en 2023 une enquête sur le montage de la holding familiale de Jean-Michel Aulas. Ce dernier avait porté plainte. La décision sera rendue le 20 janvier.

Une salve d'applaudissements et une forêt de micros : Moran Kerinec et Pierre Lemerle ne pouvaient rêver meilleur accueil après deux heures trente d'une audience rude ce mardi face aux avocats de Jean-Michel Aulas. Le journaliste indépendant et le directeur de publication du site Rue89Lyon étaient convoqués devant les juges de la chambre de presse du tribunal judiciaire de Lyon pour s'expliquer sur un article paru le 16 octobre 2023 consacré à la société Holnest, holding d'Aulas père et fils, titré « Les Aulas s'envolent en jet privé vers des paradis fiscaux ».

La salle était comble pour assister à ces débats très médiatisés.

Pas sûr que l'ancien président de l'Olympique lyonnais, qui avait porté plainte en 2023 pour diffamation, apprécie la publicité donnée à cette enquête qui serait res-

tée, sans cette plainte, plus confidentielle. « C'est le pot de terre contre le pot de fer, observe Me Thomas Fourrey, l'avocat de la publication. On est choqués par cette procédure "bâillon". N'est-elle pas un écran de fumée visant à faire taire ces jeunes journalistes indépendants travaillant en SCOP⁽¹⁾ ? »

« Cet article ne correspond pas à la vérité »

Ni Jean-Michel Aulas, ni son fils Alexandre n'avaient fait le déplacement. En 2023, Ils n'avaient pas non plus daigné répondre aux questions des journalistes malgré plusieurs relances.

Ce sont les deux avocats dépechés par l'homme d'affaires, aujourd'hui candidat à la mairie de Lyon, qui se sont donc chargés de « défendre l'honneur de Messieurs Aulas » : « L'idée n'était pas d'écraser un média mais cet article ne correspond pas à la vérité ! », a riposté M Alexis Chabert. Avec son confrère, M Edouard de Mellon, il estime que le titre est « insinuant » et le terme « off-shore » utilisé pour qualifier le montage des sociétés est diffamant : « La situation juridique décrite n'est pas celle de M. Aulas. Ce n'est pas celle d'un évadé fiscal ! »

L'allusion de Rue89Lyon à l'utilisation de jets privés par Jean-Michel Aulas est également considérée par la partie civile comme diffamante : « On vient lui reprocher un comportement climaticide sans apporter de preuves ! », s'est offusqué Me de Mellon pourfendant une enquête « qui tire des conclusions imprudentes et démesurées ».

« Le fumet de l'évasion fiscale caresse mes narines ! »

« Tout ce qu'ils disent est vrai !, a répliqué l'avocat de la défense. Notre offre de preuves comprend 35 documents et a été publiée avant l'audience. Ils n'ont rien fait de plus que de se poser des questions. Pourquoi deux Lyonnais vont-ils au Luxembourg, au Delaware faire de l'aviation ? On ne comprend pas. [...] Quand je vois ce montage, excusez-moi mais le fumet de l'évasion fiscale caresse mes narines ! »

Il a réclamé le remboursement de l'ensemble des frais de justice engagés tandis que la partie civile a demandé un euro symbolique et la publication du jugement. Le tribunal a mis sa décision en délibéré. Elle sera rendue le 20 janvier.

● Annie Demontfaucon

⁽¹⁾ Société coopérative et participative

Lyon ● Renversé par un bus, un octogénaire grièvement blessé

Un piéton a été victime d'un grave accident de la circulation, ce mardi 18 novembre vers 10 heures à proximité de la station de métro « Saxe-Gambetta » à Lyon 7^e. La victime traversait l'avenue Jean-Jaurès sur un passage protégé, selon une information de LyonMag confirmée au Progrès par la DIPN (Direction interdépartementale de la police nationale), quand il a été percuté par un bus qui tournait.

Ses jours ne sont plus en danger

Très gravement blessé, cet homme âgé de 85 ans a été pris en charge en urgence absolue et son pronostic vital était engagé quand il a été transporté à l'hôpital. On a appris dans l'après-midi que son état a évolué favorablement et que ses jours ne seraient plus en danger.

Une enquête a été ouverte pour préciser les circonstances de cet accident. Selon des témoignages, qui restent à confirmer, le chauffeur du bus qui a été entendu sur les lieux de l'accident n'aurait pas vu le piéton en raison d'un angle mort.

Villeurbanne ● Trois interpellations sur un point de deal, du cannabis et de la cocaïne saisis

La surveillance mise en place autour d'un point de deal de la rue du 8-Mai-1945, dans le quartier des Buiers à Villeurbanne, s'est révélée payante.

Dimanche 16 novembre au début de l'après-midi, les policiers ont repéré un jeune homme qui faisait des allers et retours entre le point de vente et les caves d'un immeuble voisin, qui servait de lieu de stockage, pour ravitailler le vendeur.

Peu après, un homme est arrivé en voiture pour se fournir en stupéfiants, et a été interpellé dans la foule.

Un acheteur de cocaïne âgé de 47 ans

Âgé de 47 ans, il venait d'acheter un peu de cocaïne et les jeunes gens soupçonnés d'être le vendeur et le ravitailleur ont été arrêtés à leur tour. Lors de la palpation de sécurité, les policiers ont trouvé sur le ravitailleur, âgé de 21 ans, la clé d'un scooter stationné dans les caves de l'immeuble proche du point de vente, qui servait de cache. La fouille du scooter a en effet permis de découvrir 442 g de résine de cannabis, 43 g d'herbe et 37 g de cocaïne.

En garde à vue, le vendeur âgé de 24 ans et le ravitailleur, tous deux défavorablement connus, ont plus ou moins reconnu le trafic de stupéfiants.

Ils ont été présentés ce mardi au paquet en vue d'une comparution immédiate. Leur client a été laissé libre.

Lyon ● Un vendeur de cocaïne et son client arrêtés à la Guillotière

Dimanche 16 novembre vers 17 heures, la vidéosurveillance du secteur de la place Gabriel-Péri à Lyon (3^e) a permis à la police de repérer deux individus dont le comportement laissait penser qu'ils se livraient à une transaction de stupéfiants.

Les deux hommes, deux SDF de nationalité algérienne âgés de 28 et 29 ans, ont été interpellés alors qu'ils se trouvaient place Pierre-Simon-Ballanche, située derrière la place Gabriel-Péri.

Le stock caché dans un muret

Le plus vieux était en possession d'un sachet de cocaïne, qu'il venait d'acheter. L'autre, qui avait pris soin de cacher son stock dans un muret, avait sur lui 180 euros en espèces.

Les policiers ont récupéré les stupéfiants cachés, soit une dizaine de sachets de cocaïne et les deux hommes ont été placés en garde à vue. Une enquête est en cours.